

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EPARGNE OPPORTUNITES

PART C – FR0012299238 _ HAAS GESTION

« OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : « Actions françaises »

L'objectif du Fonds est la réalisation d'une performance supérieure à l'indice CAC All-Tradable dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée.

L'indice CAC All-Tradable dividendes nets réinvestis est l'indicateur le plus représentatif de la gestion d'EPARGNE OPPORTUNITES même s'il n'est pas un FCP indiciel et que la construction de son portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et son processus de gestion se fonde sur la conviction forte que la performance boursière à long terme d'une société dépend de sa création de valeur économique et de la réduction de sa sous-valorisation boursière par rapport à sa valeur intrinsèque. La sélection des titres (entre 30 et 50 valeurs) est réalisée sans contrainte a priori, ni de taille de capitalisation boursière, ni d'appartenance sectorielle ou géographique, ni de référence aux indices boursiers.

EPARGNE OPPORTUNITES est un Fonds de conviction qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (« stock picking »). L'entreprise est au centre du processus d'investissement du Fonds. La stratégie consiste à appréhender une entreprise cotée comme un actif économique. Cette approche vise à déterminer la "juste valeur" de cet actif dans une perspective de long terme. Chaque décision d'investissement émane de convictions de l'équipe de gestion, lesquelles sont le fruit d'un processus de gestion en cinq étapes : l'analyse fondamentale (qualités du management, métier et perspectives, avantages compétitifs et barrières à l'entrée, historique de rentabilité, ratios financiers...) et la mesure des risques (industriels, macro-économiques, opérationnels, de marchés boursiers...), le calcul de la valeur intrinsèque (approches par les multiples de résultats normalisés, somme des parties...), la validation des critères décisifs d'investissements (création de valeur économique et sous-valorisation boursière par rapport à la valeur intrinsèque), et la construction du portefeuille.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Le Fonds étant éligible au Plan Epargne en Actions (PEA), il investira minimum 75% de son actif net en actions des pays de la zone euro éligibles au PEA.

Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 105% en actions de tous secteurs économiques dont :
- 10% maximum de son actif net en actions négociées sur les marchés organisés ;
- 10% maximum de son actif net en actions des pays membres de l'OCDE hors zone euro et pays émergents ;
- 20% maximum en actions de petites capitalisations ;
- 60% minimum en actions françaises.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire, dont obligations convertibles. Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment grade », à savoir de notation supérieure à BBB- (notation Standard & Poor's, ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion) dont jusqu'à 10% de l'actif net maximum en produit de taux à caractère spéculatifs dits « High yield », à savoir non notées ou de notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion).

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger de toute classification gérés ou non par HAAS Gestion et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des Exchange Traded Funds et Trackers.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options et futures (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but de couvrir, exposer ou surexposer le portefeuille aux risques actions (jusqu'à 105%).

Affectation des sommes distribuables: capitalisation

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France (même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes) et des jours de fermeture de la bourse de Paris.

Les ordres sont centralisés chaque jour de Bourse (J) auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) jusqu'à 12 heures et exécutés en J+1 sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour J et publiée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,				A risque plus élevé		
rendement potentiellement				rendement potentiellement		
plus faible				plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes (notamment sur ceux dont la liquidité est plus réduite) et de sa gestion discrétionnaire. Ainsi, le capital investi pourra être soumis à des variations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative et le profil de risque et de rendement du fonds est potentiellement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres: Le FCP peut être investi dans des OPCVM ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

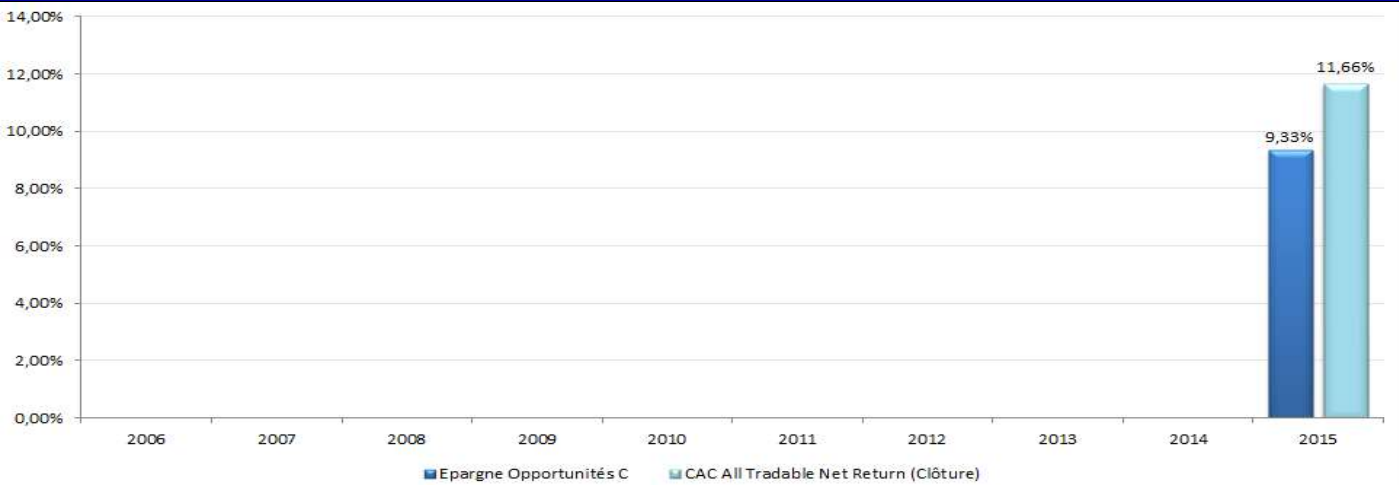
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2.16% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0.76% 15% TTC au-delà de l'indice CAC ALL-Tradable dividendes nets réinvestis si sa performance nette de frais de gestion sur l'année civile est positive

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2015. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 6 et 7 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM 09/12/2014

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : HAAS GESTION – 9, rue Scribe – 75009 – PARIS. Tél : 01 58 18 38 10 Contact : contact@haasgestion.com

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.haasgestion.com LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES

INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le fonds est éligible au PEA.

Représentation en Suisse : Le représentant du Fonds en Suisse est Hugo Fund Services SA, dont le siège social est situé 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève dont le siège social est situé 17 quai de l'île, 1204, Genève

Les parts du fonds peuvent être distribués exclusivement à des investisseurs qualifiés en Suisse. Les documents d'offre du Fonds et les rapports financiers audités annuels et semi-annuels sont disponibles gratuitement auprès du Représentant. Le lieu d'exécution des Parts du Fonds distribuées en Suisse est le siège du Représentant. Tout litige portant sur les devoirs du représentant ressort de la compétence des tribunaux du canton de Genève. Tout litige portant sur la distribution des parts du Fonds en ou depuis la Suisse ressort de la juridiction du siège social du distributeur du Fonds.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPCVM opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de HAAS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HAAS GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/03/2016.